

Rapport de la présidente du jury Examen professionnel d'agent de maîtrise 2025

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2025 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise l'examen professionnel d'agent de maîtrise pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique et de Vendée.

La date d'organisation de l'examen est nationale.

CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	9 juillet 2024
Période d'inscription	du 3 septembre au 9 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	17 octobre 2024
Épreuve écrite	23 janvier 2025
Jury de validation des écrits	25 mars 2025
Épreuves orales d'admission	Du 22 au 25 avril 2025
Jury d'admission	25 avril 2025
Établissement de la liste d'admission	25 avril 2025

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux :

- **Adjoints techniques territoriaux** ou aux **adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement** comptant **au moins sept ans de services dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques,**
- **Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles** comptant **au moins sept ans** de services effectifs dans leur cadre d'emplois

Les services effectifs n'étaient comptabilisés qu'à **partir de la nomination en tant que stagiaire** dans le cadre d'emplois (les services de non titulaire en sont exclus).

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats étaient autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur la liste d'aptitude de promotion interne.

En conséquence, les candidats devaient justifier de **6 ans de services effectifs au 1^{er} janvier 2025.**

Les candidats devaient également justifier qu'ils étaient en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 17 octobre 2024.

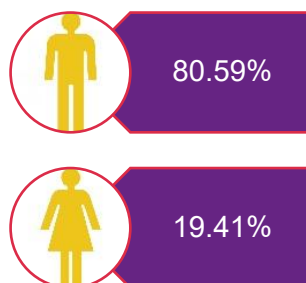
STATISTIQUES – ADMIS À CONCOURIR

Répartition des admis à concourir

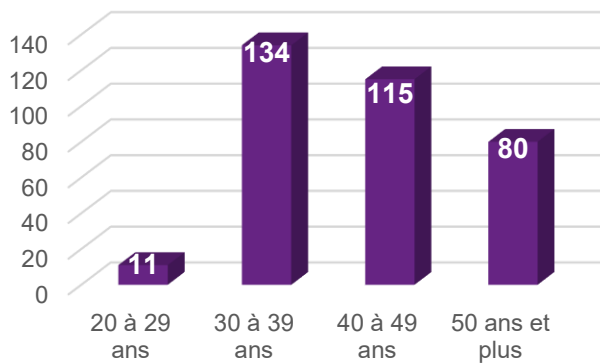
Inscrits	Admis à concourir
384	340

Profils des admis à concourir

Répartition des admis à concourir selon le sexe

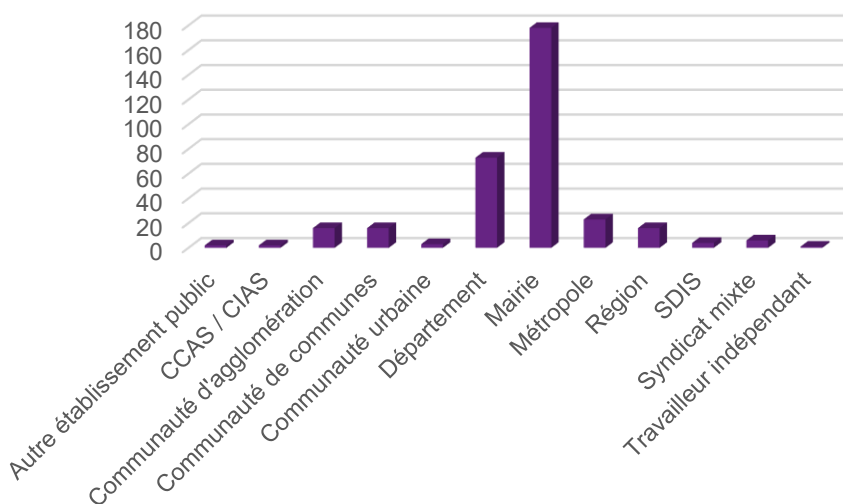


Répartition des admis à concourir selon l'âge



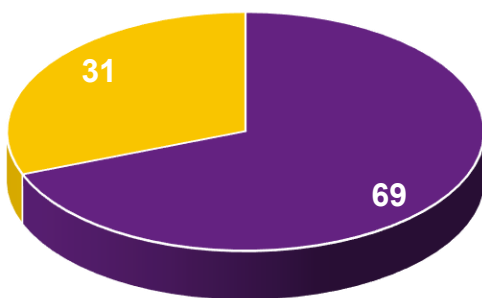
Moyenne d'âge : 43.35 ans

Répartition des admis à concourir selon le type d'employeur



52.35% des admis à concourir exercent au sein d'une mairie, 6,76% d'une métropole et 4.71% d'une région.

Répartition des admis à concourir selon l'origine géographique



■ Loire-Atlantique/Vendée ■ Autres départements

69% des admis à concourir exercent en Loire-Atlantique et Vendée, périmètre d'organisation de l'examen.

31% sont issus d'autres départements (Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Ille et Vilaine, Indre et Loire, La Réunion, Lot-et-Garonne, Maine et Loire, Morbihan, Pyrénées-Atlantique, Sarthe, Vienne).

L'ÉPREUVE ÉCRITE

Épreuve écrite à caractère professionnel

À partir d'un dossier comprenant différentes pièces, **résolution d'un cas pratique** portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement.

(durée : 2h ; coefficient 1).

Taux d'absentéisme

Admis à concourir	Présents	Taux d'absentéisme
340	313	7.94%

Niveau des candidats

Session	Éventail des notes	15 et +	10 - 14.9	5 - 9.9	- de 5*	MOYENNE
2025 (313 cdt)	0 - 15.00	1	60	210	42	7.66

Remarques des correcteurs sur l'épreuve écrite

Le niveau des candidats est faible et ne correspond pas à celui attendu sur les missions et le grade d'agent de maîtrise.

- Développer les réponses pour éviter le traitement partiel des questions
- Attention à bien différencier les signes et les causes pour les risques psychosociaux
- Traitement insuffisant ou partiel de la situation managériale : il manque souvent des étapes et un formalisme dans les éléments de réponse (informer la hiérarchie, retour au calme, rencontrer les agents, ...)
- Attention à la gestion du temps : la dernière question a souvent été négligée, voire non traitée (erreur de calcul, non-respect de la consigne : arrondi au 100^{ème}) les connaissances en matière de prévention, hygiène et sécurité doivent être approfondies et maîtrisées

Seuil pour accéder à l'épreuve orale

Le jury a examiné le tableau de notes afin de constater les notes supérieures ou égales à 5/20, s'est prononcé également sur les éventuels signes distinctifs et les notes éliminatoires (inférieures à 5 sur 20), puis a validé la liste d'admissibilité.

Préalablement, il a été porté à la connaissance des membres du jury le tableau anonyme récapitulatif des notes obtenues par l'ensemble des candidats.

Les correcteurs ont mentionné 1 copie, qui selon eux, pourrait être porteuse d'un signe distinctif. La note étant éliminatoire, le jury a décidé de mettre le candidat en garde, par courrier, à titre informatif.

Il convient de préciser que le règlement de l'examen d'agent de maîtrise (porté à la connaissance des candidats avec les convocations) mentionne explicitement en son article 4 : « aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, n° de candidat, nom fictif, prénom fictif, initiales, nom de votre collectivité, employeur, commune où vous résidez, nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, paraphe...) ne doit apparaître en dehors de l'endroit expressément cité, sous peine de rompre la règle de l'anonymat, entraînant l'élimination du candidat. En cas de signe distinctif, le jury procédera à l'élimination du candidat, qui se verra attribuer une note de zéro à l'épreuve ».

De plus, cette consigne a été également rappelée au micro avant le début de chaque épreuve, et figure sur la 1^{ère} page du sujet, dans les consignes à lire attentivement avant de le traiter.

Le jury s'est réuni 25 mars 2025 pour valider les listes des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Après étude de ces résultats et en avoir délibéré, le jury applique le seuil réglementaire.

Note ≥ 5	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale
42	271

L'ADMISSION

Épreuve orale

Un entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat, et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Celui-ci consiste notamment en une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses motivations, suivie d'une conversation avec le jury (durée totale : 15 minutes, coefficient 1).

Taux d'absentéisme

Admis à l'épreuve orale	Présents	Taux d'absentéisme
271	264	2.58%

Niveau des candidats

Session	Éventail des notes	15 et +	10 - 14.9	5 - 9.9	- de 5*	MOYENNE
2025 (264 cdts)	2 - 19.50	60	119	75	10	11.61

* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

Seuil d'admission

Il est porté à la connaissance des membres du jury le tableau anonyme récapitulatif des notes obtenues aux épreuves écrites et orales par l'ensemble des candidats.

- **Considérant** les notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Niveau des candidats

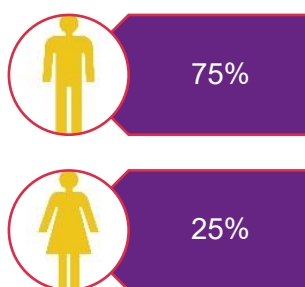
Session	Éventail des notes	15 et +	10 - 14.9	5 - 9.9	- de 5*	MOYENNE
2025 (264 cdt)	2 - 19.50	7	121	132	4	9.96

Après délibération, le jury, réuni le 25 avril 2025, a déclaré au total 128 candidats admis et inscrits sur liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2025.

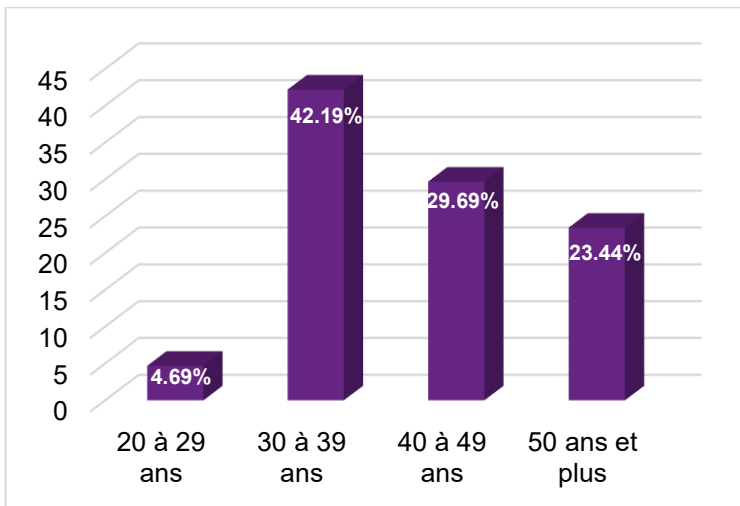
Seuil	Nombre de candidats admis
10 / 20	128

Profil des admis

Répartition des admis selon le sexe

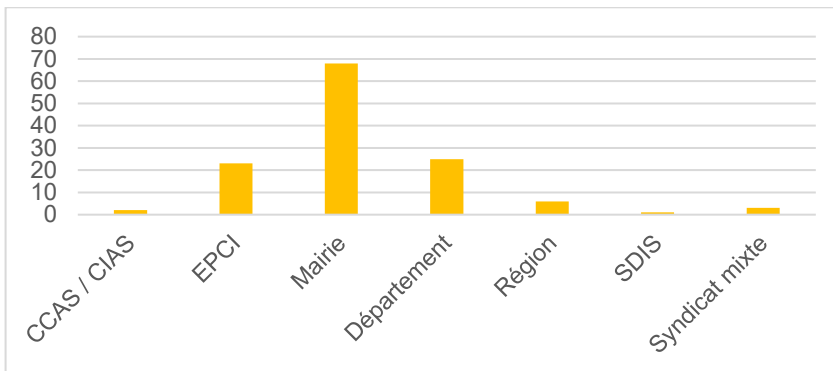


Répartition des admis selon l'âge



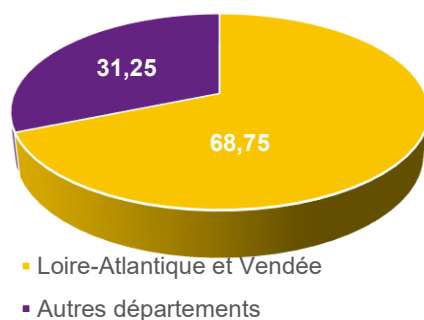
Moyenne d'âge : 42.85 ans

Répartition des admis selon le type d'employeur



53.13% des lauréats à exercent au sein d'une mairie, 19.53% d'un département et 17.97% au sein d'un EPCI.

Répartition des admis selon l'origine géographique



68.75% des lauréats exercent en Loire-Atlantique et Vendée, périmètre d'organisation de l'examen.

31.25% sont issus d'autres départements (Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Ille et Vilaine, Indre et Loire, La Réunion, Maine et Loire, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe, Vienne).

Remarques des correcteurs sur l'épreuve orale

Le niveau des candidats est très hétérogène. Le jury rappelle que les examens professionnels, au même titre que les concours, nécessitent une préparation sérieuse impliquant un investissement des candidats, l'épreuve orale d'entretien n'étant pas une simple formalité.

Quelques conseils :

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve
- Préparer son exposé de 3 à 5 minutes maximum pour une bonne gestion du temps imparti
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation
- Maîtriser obligatoirement le rôle et les missions d'un agent de maîtrise. Certains candidats ne mesurent pas complètement la responsabilité d'un agent de maîtrise
- Se préparer à répondre à des mises en situation, principalement sur le rôle d'encadrant de proximité en matière de gestion de conflits, d'organisation, de délégation et de contrôle, d'accompagnement au changement...
- Renforcer ses connaissances de base sur le fonctionnement des collectivités territoriales (compétences, droits et obligations des fonctionnaires...).
- Travailler, affirmer et consolider sa posture managériale
- Approfondir ses connaissances en matière d'hygiène et sécurité.

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Passer un examen professionnel de promotion interne exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service accès aux emplois de la Fonction Publique Territoriale du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit sur l'orthographe. La gestion du temps et le respect des consignes relatives à l'anonymat sont indispensables

Par ailleurs, il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant de proximité et de se positionner en tant qu'agent de maîtrise. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante en se cantonnant à une position d'adjoint technique. Clairement, il ne suffit pas de disposer de l'ancienneté requise pour être légitime à occuper un poste d'agent de maîtrise. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur aptitude à accéder à ce grade particulièrement exigeant.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 8 août 2025



La présidente du jury
Marie-Noëlle TOUBLANC